



Mesdames et Messieurs les Présidents,

Mesdames et Messieurs les Directeurs,

Chers élus, Chers Maîtres, Chers collègues, Chers étudiants,

Notre dernière réunion du *Journal du Droit Administratif* a eu lieu le 13 juin 2016 en salle dite Maurice HAURIOU (Anciennes Facultés de l'Université Toulouse 1 Capitole).

Etaient présentes et représentées sept personnes, toutes intéressées par le *Journal du Droit Administratif* (JDA) et membres issus de l'Université de Toulouse 1 Capitole & de Sciences Po Toulouse. La réunion s'est organisée autour des points suivants d'annonces et de discussions :

1) Questionnaire(s) / Interview(s) :

Comme prévu lors de nos dernières réunions, des questionnaires (interviews) ont été adressés à des maîtres du droit administratif (français et étranger). Leurs réponses seront publiées au fil des prochains mois.

Il est proposé par l'assemblée générale d'organiser en tant que dossier n°04 (pour décembre par exemple) un numéro qui – précisément – serait constitué à partir de ces questionnaires / interviews non seulement à partir des réponses d'administrativistes français mais encore de collègues étrangers. Il est notamment proposé d'opérer une répartition en trois sous-ensembles de questionnaires :

- Ceux des membres du JDA (soutiens et / ou auteurs) ;
- Juristes français ;
- Juristes étrangers.

Il est notamment proposé de rechercher des pistes en droits étrangers auprès des collègues allemands (piste commencée par Mme le pr. GAILLET), italiens et grecs (piste commencée par le pr. TOUZEIL-DIVINA) et québécois (piste suggérée par M. BARRUE-BELOU).

2) Site Internet

Le pr. TOUZEIL-DIVINA informe que la demande d'ISSN (*International Standard Serial Number*) a – enfin – été acceptée. Le JDA peut donc désormais y être référencé sous l'ISSN **2494-6281**. Chaque article du site Internet a en outre été numéroté depuis la dernière AG et à chaque fin on y lit : « Vous pouvez citer cet article comme suit : *Journal du Droit Administratif* (JDA), 2016, Art. 01 » avec une mention supplémentaire pour les chroniques et les dossiers.

3) Deuxième & troisième « dossiers »

Les prochains dossiers du *JDA* sont en cours.

Le deuxième, programmé pour juillet ou septembre 2016 portera sur « *les relations entre administration(s) & administré(s)* » selon la proposition qu'en avait faite le professeur SAUNIER. Le thème a déjà été acté et les directeurs du numéro (le pr. SAUNIER & mesdames CROUZATIER-DURAND & ESPAGNO) en ont présenté les avancées.

Le professeur TOUZEIL-DIVINA rappelle également l'existence en projet(s) d'un troisième dossier du *JDA* programmé pour décembre 2016 et portant sur la laïcité ; ce dossier se fera en partenariat avec un nouveau média interdisciplinaire (les *Cahiers de la LCD (Lutte Contre les Discriminations)*). Un appel à contributions a déjà été proposé en ce sens (cf. précédent compte-rendu). Il s'agira d'organiser de façon mutualisée un dossier sur cette question (dans ses rapports – nous concernant – avec le droit administratif notamment).

4) Jurisprudence(s)

Il est présenté à l'assemblée le premier « triptyque toulousain prétorien » comprenant :

- Des conclusions d'un rapporteur public
- Un jugement du Tribunal Administratif de Toulouse
- Un commentaire court d'un universitaire.

Ce premier triptyque a été conçu à partir d'une affaire en matière de fonctions publiques. Un autre dossier est en cours en matière de marchés publics et / ou d'urbanisme. L'assemblée propose de multiplier cet exercice en partenariat étroit avec le Tribunal Administratif de Toulouse. Deux ou trois triptyques pourraient en ce sens être en préparation(s) et être mis en ligne courant octobre.

En outre, plusieurs notes de jurisprudence et autres commentaires sont en cours et quelques-unes sont déjà en ligne. Il est proposé en ce sens de préparer pendant la pause estivale – et si possible pour le 15 septembre – cinq décisions de jurisprudence administrative qui ont marqué les débuts de l'année 2016 :

- 1) CE, 21 mars 2016, deux décisions n° 368082 & n° 390023 (droit souple) ;
- 2) CE, 11 mai 2016, Communauté urbaine Marseille-Provence-Métropole (n°390118) (bail à construction)
- 3) CE, 08 juin 2016, A, F, B, G et K (cinq décisions n° 394348, M. A... ; n°394350, M. F... ; n°394352, M. B... ; n°394354, M. G... & n°394356, M. K...) sur les déchéances de nationalité ;
- 4) CE, 06 avril 2016, B. (n°380570) (Loi organique & traité)
- 5) TC, 06 juin 2016, Commune d'Aragnoet (n°4051) (clauses exorbitantes)

Il est proposé aux membres du *JDA* de bien vouloir se manifester en écrivant directement à la rédaction pour se proposer

- a) Soit comme co-auteur d'un commentaire d'une de ces décisions (il serait en effet plus judicieux de faire des commentaires à minimum quatre mains) ;
- b) Soit comme co-auteur d'un autre commentaire de décision.

La liste des décisions retenues et des commentateurs sera fixée lors de notre prochaine A.G..

Il est enfin rappelé qu'une première chronique (en droit des collectivités) est également déjà en ligne grâce au très beau travail de l'équipe d'administrateurs territoriaux sous la direction de M. Pascal TOUHARI.

5) Rattachement institutionnel

L'assemblée a enfin engagé une conversation quant au rattachement institutionnel éventuel du *Journal du Droit Administratif*. Est-il opportun de se fixer auprès d'un laboratoire de l'Université Toulouse 1 Capitole ? de plusieurs partageant les recherches en droit administratif ? de l'IFR ? de la Faculté ? ... ou encore de rester comme tel sans rattachement ?

Il sera plus tard statué sur cette question.

6) Prochaine séance

Pour la réunion prochaine, il est proposé :

- de nous donner rendez-vous le mardi **12 juillet 2016 à midi** (salle à préciser) non seulement pour procéder – ensemble – à la mise en ligne du dossier numéro 02 (sur « *les relations entre administration(s) & administré(s)* ») mais encore pour valider quelques décisions mais surtout pour célébrer ensemble la fin de l'année (et le lancement réussi du *JDA* autour d'un pique-nique participatif où chacun apportera ce qu'il peut / veut en fonction de ses envies.

Le présent compte rendu a été dressé et rédigé le 19 juin 2016.



Pr. Mathieu TOUZEIL-DIVINA